

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02498

Numéro SIREN : 490 176 120

Nom ou dénomination : APPART CITY

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 18237

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SCP SCHEUER VERNHET SCP D AVOCATS

1 place Laïssac
34000 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2014 B 2498 / 2017-A-18237

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 26/12/2017, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance en date du 01/12/2017

- Changement de président
- Changement de président du directoire
- Changement(s) de membre(s) du directoire

Concernant la société

APPART'CITY
Société par actions simplifiée
125 rue Gilles Martinet
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-18237 le 26/12/2017

R.C.S. MONTPELLIER 490 176 120 (2014 B 2498)

Fait à MONTPELLIER le 26/12/2017,
LE GREFFIER



26 DEC. 2017

APPART'CITY
Société par actions simplifiée au capital de 3.891.777,60 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet
34070 MONTPELLIER
490.176.120 R.C.S. Montpellier

14 6 24 98
+ 18237

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

DEMISSION DE MONSIEUR THIERRY ROCHET

Le Conseil de Surveillance prend acte du désir manifesté par Monsieur Thierry ROCHET de démissionner de ses fonctions de membre du directoire et de président de la Société (et de facto des fonctions de président du directoire), de manière anticipée avec effet à compter de ce jour, et le remercie pour les services rendus à la Société.

Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion de la Société.

[...]

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer aux fonctions de président de la Société, en remplacement de Monsieur Thierry ROCHET, démissionnaire, Monsieur François SABATINO, né le 5 novembre 1967 à Sète (34), de nationalité française, domicilié 1320 Chemin des Crozes - 34540 BALARUC-LES-BAINS, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017 pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation collective des associés portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, [...].

Il est rappelé que le président de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs ou missions expressément attribués par la loi ou par les statuts au directoire, au Conseil de Surveillance et aux associés de la Société, mais également des Décisions Importantes (tel que ces termes sont définis dans les statuts) soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance et listées à l'article 13.2 des statuts (de la Société).

[...]

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 12.3 des statuts, de limiter, dans l'immédiat, le directoire à un membre unique.

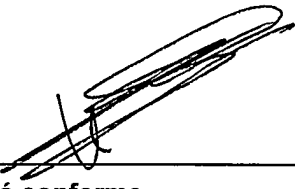
Puis, à l'unanimité, le Conseil de Surveillance décide de nommer, avec effet au 1^{er} décembre 2017, aux fonctions de membre du directoire de la Société, en remplacement de Monsieur Thierry ROCHET, démissionnaire, Monsieur François SABATINO, susnommé, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation collective des associés portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

B

Monsieur François SABATINO qui assiste à la réunion, remercie le Conseil de Surveillance de la confiance qu'il lui témoigne. Il confirme accepter les fonctions tant de président de la Société que de membre du directoire qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES LEGALES

Le Conseil de Surveillance donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales.



Certifié conforme
Le Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Patrice CAVALIER